



Calculer le salaire avec ancienneté

Par **drybread2020**, le **09/12/2011** à **16:51**

Bonjour à tous,

Je suis orthoptiste employé dans un cabinet d'ophtalmologie. Ma question concerne mes future augmentation et la façon dont le calcul est fait.

Ma convention collective explique cela:

Une prime d'ancienneté est accordée au personnel ; elle est appliquée et calculée dans les conditions suivantes :

Majoration immédiate :

- 4 % après trois ans ;
- 7 % après six ans ;
- 10 % après neuf ans ;
- 13 % après douze ans ;
- 16 % après quinze ans.

Mon salaire étant de 2200 euros net, au bout de 3 ans, cela fait $2200+2200 \times 0,04 = 2288$ euros.

Mais au bout de 6 ans, sur quelle base est calculée l'augmentation?

$2200+2200 \times 0,07 = 2354$ euros

ou

$2288+2288 \times 0,07 = 2448$ euros

Merci à vous de m'éclairer.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **09/12/2011** à **17:46**

Bonjour,

Il faudrait indiquer l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro et éventuellement le texte précis auquel vous vous référez car il est étonnant que la

disposition n'indique pas sur quelle base s'appliquent ces pourcentages car c'est souvent sur le salaire minimum conventionnel de l'année écoulée...

Par **drybread2020**, le **10/12/2011** à **14:16**

Bonjour,
Voici ma convention:

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
du 14 Octobre 1981
(Etendue par arrêté du 15 janvier 1982)
PERSONNEL DES CABINETS MEDICAUX
N° 3168
13ème édition - Janvier 1998

Par **P.M.**, le **10/12/2011** à **15:29**

Bonjour,
Effectivement l'[art. 14 de la Convention collective nationale du personnel des cabinets médicaux](#) n'est pas très explicite mais a priori, la prime d'ancienneté s'applique sur le salaire brut du salarié au moment où le droit est ouvert...

Par **drybread2020**, le **11/12/2011** à **13:53**

Ok, c'est bien ce que je pensais.
Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Kaïs93600**, le **15/04/2015** à **21:05**

Bonjour à tous est ce que l'employeur est obligé de donner cette prime d'ancienneté ou est ce facultatif car j'ai des collègues qui l'ont eu sans rien demander et moi les deux chirurgiens pour qui je travaille ne m'en ont pas parlé
Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **15/04/2015** à **21:12**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...